

L'espace périurbain de Mâcon

Robert CHAPUIS¹, Carole HO CHOA²

1992 - La revue Travaux de l'Institut de Recherche du Val de Saône-Mâconnais

RÉSUMÉ : Trois critères (les Z.P.I.U., le S.D.A.U. et surtout les migrations quotidiennes) permettent de préciser les limites de l'espace périurbain de Mâcon qui regroupe plus de cinquante communes dont un cinquième sont situées dans l'Ain. Dans cet espace qui voit sa population croître entre 1968 et 1990, l'analyse des structures démographiques, des modes de logement et des divers secteurs d'activités met en évidence trois types de communes périurbaines, communes qui, selon le cas, résisteront ou s'intégreront à l'agglomération mâconnaise.

MOTS-CLÉS : espace périurbain ; migrations quotidiennes ; évolution démographique ; intégration à l'agglomération.

ABSTRACT : Three criteria (Z.P.I.U., S.D.A.U., and particularly daily migrations) enable us to characterize the periurban area limits of Mâcon which enclose more than fifty districts, one fifth of which are located in the Ain department. In this area with the population increase between 1968 and 1990, the analysis of demographic structures, housing modes and various fields of activity puts in relief three kinds of periurban districts which, might resist or join the Mâcon urban area.

KEY-WORDS : periurban area ; daily migrations ; demographic evolution ; integration into urban area.

Dans tous les pays occidentaux, la population a tendance à se rassembler de plus en plus dans, et surtout autour, des agglomérations urbaines, dans de vastes espaces métropolisés où se mêlent villes, banlieues et espaces périurbains. En Europe, ce mouvement a surtout pris de l'ampleur à partir des années 50, avec la généralisation de l'automobile et la hausse du niveau de vie. Des citoyens désireux de posséder une maison (vieux rêve du Français...), et ne trouvant pas dans leur ville des terrains à des prix abordables, ont fait construire ou ont acheté des pavillons dans les villages avoisinants. La mode du retour à la nature et l'action de certains promoteurs ont renforcé le mouvement. En France, le phénomène est apparu d'abord autour de l'agglomération parisienne, puis il s'est propagé aux autres grandes

¹ Professeur de géographie à l'Université de Bourgogne, Dijon.

² Ce texte a été écrit par R. Chapuis à partir d'un mémoire de maîtrise de géographie présenté par Carole Ho Choa, en 1993, et portant le même titre.

métropoles, pour toucher finalement la plupart des agglomérations dans les années 60.

Autour des villes se sont donc développés des espaces périurbains. Ces espaces mi-ruraux, mi-urbains sont parfois qualifiés de « rurbains » En effet, ils sont ruraux par certaines de leurs caractéristiques : paysages où dominent encore cultures, prairies ou forêts, densités de moins de 100 habitants/km² généralement, maisons individuelles quasi-exclusives. Mais ils sont, pour l'essentiel, fonctionnellement urbains : la population périurbaine travaille, fait ses achats, trouve ses services en totalité ou en grande partie en ville.

Qu'en est-il de l'espace périurbain de Mâcon ?

I. LES LIMITES DE L'ESPACE PÉRIURBAIN

Il est difficile de fixer précisément les limites d'un phénomène qui, net à proximité de l'agglomération, s'amortit au fur et à mesure que l'on s'éloigne de celle-ci. On voit bien où il commence, on discerne moins bien où il finit. Plusieurs solutions sont possibles. Nous n'en retiendrons que trois.

1 °) Les Z.P.I.U. de l'I.N.S.E.E.

Depuis 1962, l'I.N.S.E.E. distingue, parmi les communes rurales, celles qui sont « en Z.P.I.U. » (Zone de Peuplement Industriel ou Urbain) et celles qui sont « hors Z.P.I.U. ». Dans les premières « la population ne vit pas en majorité de l'agriculture, travaille en grande partie dans une unité urbaine (agglomération) voisine et occupe des logements qui se distinguent nettement de ceux des agriculteurs ».

Cependant cette définition, encore valable en 1982, est devenue trop extensive, notamment du fait de la réduction des effectifs agricoles, au point que l'I.N.S.E.E. a décidé d'abandonner désormais ce découpage. Pour Mâcon, en prenant comme limite celle de la Z.P.I.U., l'espace périurbain s'étendrait sur 70 communes, ce qui inclut des communes dont les liens avec Mâcon paraissent trop lâches.

2°) Le S.D.A.U.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme prescrit en 1970, et qui était destiné à planifier le développement territorial et à préciser l'affectation générale des sols jusqu'à l'an 2 000, couvrait 785 km² (y compris l'agglomération) et comptait 85 communes rurales, ce qui amène à la même conclusion que ci-dessus.

3°) Les migrations quotidiennes

L'une des caractéristiques essentielles de l'espace périurbain se trouve être, comme on l'a vu, la dissociation entre le lieu de résidence des gens et leur lieu de travail. On en déduit donc que les communes périurbaines sont celles où une forte proportion d'actifs travaillent dans l'agglomération mâconnaise. Le problème est

donc de fixer un seuil : on le situe généralement à 30% de « navetteurs » (nom désormais officiel des migrants quotidiens) au moins. C. Ho Choa, qui désirait obtenir une couronne régulière autour de Mâcon, et qui constatait que le pourcentage de migrants était plus important en Saône-et-Loire que dans l'Ain, a fixé le seuil à 35% dans le premier département et à la moitié de ce chiffre dans l'Ain, ce qui est évidemment une erreur... Il était justement intéressant de remarquer que la Saône crée un effet de frontière et filtre les migrants

Si l'on exclut donc les communes de dont le pourcentage des navetteurs descend en dessous de 35%, on arrive à un total de 56 communes (dont 11 dans l'Ain), ce qui nous paraît assez représentatif de l'espace périurbain réel de l'agglomération. Sur une base légèrement différente (plus de 30 % d'actifs travaillant dans l'agglomération), nous avons calculé, dans un travail réalisé à l'échelle de la Bourgogne, que l'espace périurbain mâconnais était habité, en 1990, par 19 400 personnes.

II. L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

L'évolution de la périurbanisation peut être suivie à travers le solde migratoire des communes proches d'une ville puisque, si une commune recense plus d'installations que de départs, on peut penser que ce sont, ou moins en large partie, des citoyens qui viennent s'installer.

1°) L'évolution du bilan migratoire

Entre 1968 et 1975

Le mouvement de périurbanisation démarre lentement. Seules une douzaine de communes, proches de Mâcon sont vraiment touchées, mais toutes celles qui sont proches ne sont pas atteintes ; Varennes-lès-Mâcon, par exemple, a encore un bilan migratoire négatif. Dans une quinzaine d'autres, parfois plus éloignées, le bilan est légèrement positif. L'agglomération de Mâcon elle-même bénéficie d'un solde très positif.

Entre 1975 et 1982

Une vingtaine de communes sont maintenant vraiment touchées et, à quelques rares exceptions près, toutes les autres communes de l'espace périurbain défini plus haut sont affectées. Par contre, le solde de Mâcon devient négatif, preuve du départ de ses citoyens vers la périphérie.

Entre 1982 et 1990

Le mouvement s'essouffle dans le proche voisinage de l'agglomération ou même au-delà. Une douzaine de communes, dont le bilan migratoire était précédemment positif, voient partir plus d'habitants qu'il n'en est arrivé. Les soldes élevés se situent désormais plutôt en périphérie, les plus élevés se situant désormais

dans l'Ain. Dans notre travail sur la Bourgogne, le solde migratoire total du périurbain mâconnais est largement positif (+990 personnes), alors que celui de l'agglomération de Mâcon est très déficitaire (-3 255).

Si l'on prend en compte l'évolution globale de la population, c'est-à-dire à la fois le bilan migratoire et le bilan naturel (naissances et décès), on constate que globalement l'évolution de l'espace périurbain se révèle très positif. Entre 1968 et 1990, la moitié des communes ont vu leur population augmenter constamment ; elles se situent à proximité de Mâcon et, à cinq exceptions près, en Saône-et-Loire. Pendant la même période, un tiers voient leur croissance démographique démarrer un peu plus tard, à partir de 1975 ; elles sont généralement plus éloignées de Mâcon ou localisées sur la rive gauche de la Saône, dans l'Ain. Les autres communes représentent des cas particuliers ; la plupart ont vu leur population décroître depuis 1982 (Saint-Gengoux, Saint-Martin, Prisse), signe d'une périurbanisation achevée.

III. PORTRAIT-ROBOT DE LA POPULATION PÉRIURBAINE

1 °) Les structures démographiques

En dehors du fait que la population périurbaine est légèrement plus masculine, dans les tranches d'âge adulte, que la population urbaine, la principale différence, du point de vue des structures démographiques, provient de la structure par âge. Dans l'agglomération, la population des adultes jeunes (20 à 40 ans) est supérieure à celle des jeunes (0 à 20 ans), alors que, dans l'espace périurbain, les deux tranches d'âge sont assez comparables. La population est donc maintenant relativement plus vieillie dans l'agglomération que dans les campagnes périphériques, d'autant que le nombre des personnes âgées a augmenté de 70% depuis 1975.

2°) Le logement

Traditionnelle dans le milieu rural, la maison individuelle a vu son rôle conforté par la périurbanisation qui se fait essentiellement sous cette forme. En moyenne, dans les communes périurbaines, compte tenu des fermes, 90% des logements sont en maisons individuelles et 6% seulement en collectifs. Ces derniers se situent d'ailleurs essentiellement dans les petites villes ou les bourgs comme Crèches-sur-Saône ou la Chapelle-de-Guinchay (Cf. carte). La périurbanisation a provoqué un rajeunissement du parc immobilier : près de la moitié des logements ont été construits après la guerre, dont 30% après 1975, c'est-à-dire en pleine période de consolidation du processus de périurbanisation.

Le statut d'occupation du logement est assez différent d'un type d'espace à l'autre. Dans le périurbain, les habitants sont à plus de 70% propriétaires de leur logement, alors qu'en ville ils ne sont qu'un tiers. On reconnaît là encore une des caractéristiques de la périurbanisation : on quitte bien la ville pour devenir

propriétaire d'une maison. Les résidences secondaires, qui n'obéissent pas aux mêmes logiques et qui ne sont pas spécifiques des espaces périurbains, sont cependant nombreuses. Dans la plupart des communes on en compte plus d'une vingtaine et plus d'une soixantaine sur les coteaux du Mâconnais, particulièrement dans les communes viticoles.

3°) Les activités

L'agriculture, qui occupait le tiers de la population active en 1962, en occupe moitié moins aujourd'hui. Sa place dans l'emploi reste relativement importante dans le Nord du canton de Lugny, dans les communes viticoles et en Bresse.

Les emplois industriels sont essentiellement concentrés dans l'agglomération de Mâcon. Une trentaine de communes ont cependant créé des zones d'activités mais, en dehors de celles de Varennes (60 hectares), de Crêches (32 ha), de Saint-Cyr, Laiz (entre 15 et 20 ha), elles ne dépassent pas 10 hectares, et souvent en ont moins de 5. Les emplois du commerce et des services sont eux aussi concentrés dans l'agglomération mâconnaise. En dehors des commerces de proximité présents dans certains villages, seuls quelques petits centres, comme Crêches-sur-Saône, la Chapelle-de-Guinchay, Replonges, Saint-Cyr, Laiz, offrent des services d'un niveau un peu plus élevé. Mâcon rayonne donc, pour les commerces et services du niveau le plus élevé, sur l'ensemble de son espace périurbain.

Au total, l'agglomération de Mâcon polarise donc l'essentiel de l'emploi. En 1962, 3 800 navetteurs venaient chaque jour y travailler. En 1990, ils étaient 9 800, venant pour plus des deux tiers de Saône-et-Loire et pour le reste essentiellement de l'Ain (1% du Rhône). Même les centres d'emploi secondaires ne parviennent pas à occuper sur place leur main-d'œuvre : à la Chapelle-de-Guinchay, 45% des actifs travaillent à Mâcon.

IV. UNE CERTAINE DIVERSITÉ

Au vu de ce qui a été dit plus haut, on se doute qu'il existe une certaine diversité parmi les communes périurbaines. C. Ho Choa en reconnaît trois types.

1°) Les communes dortoirs

Elles représentent évidemment l'énorme majorité des communes (plus des trois quarts). D'une façon générale, on y note une augmentation de la population, due essentiellement à un solde migratoire positif, une forte proportion de navetteurs et donc très peu d'emplois sur place.

Dans ce vaste groupe, trois sous-groupes peuvent être reconnus :

- des communes exclusivement dortoirs, où la population dépasse parfois 100 hab/km² (Senozan, la Salle par exemple)

- des communes dotoirs à activité agricole préservée (certaines communes viticoles comme Saint-Vérand, Chaintré)

- des communes dotoirs intermédiaires ou un certain emploi local, industriel ou tertiaire, se maintient.

2° Les bourgs et petites villes

Ces communes, de plus de 1 500 habitants, dont il a déjà été question plus haut, se distinguent par une très faible proportion d'actifs agricoles, un certain potentiel d'emplois secondaires et tertiaires, un pourcentage de logements collectifs et locatifs plus important qu'ailleurs. En somme, elles présentent un certain nombre de caractères urbains.

3° Les communes viticoles

Ces communes (Fuisse, Solutré, Vergisson, Chasselas), où la viticulture emploie 70% des actifs, voient leur population se maintenir difficilement, car le bilan migratoire y est négatif ou à peine positif. Ce sont cependant des communes périurbaines, puisque plus de la moitié de la population active va travailler à Mâcon.

V. DEUX ÉTUDES DE CAS

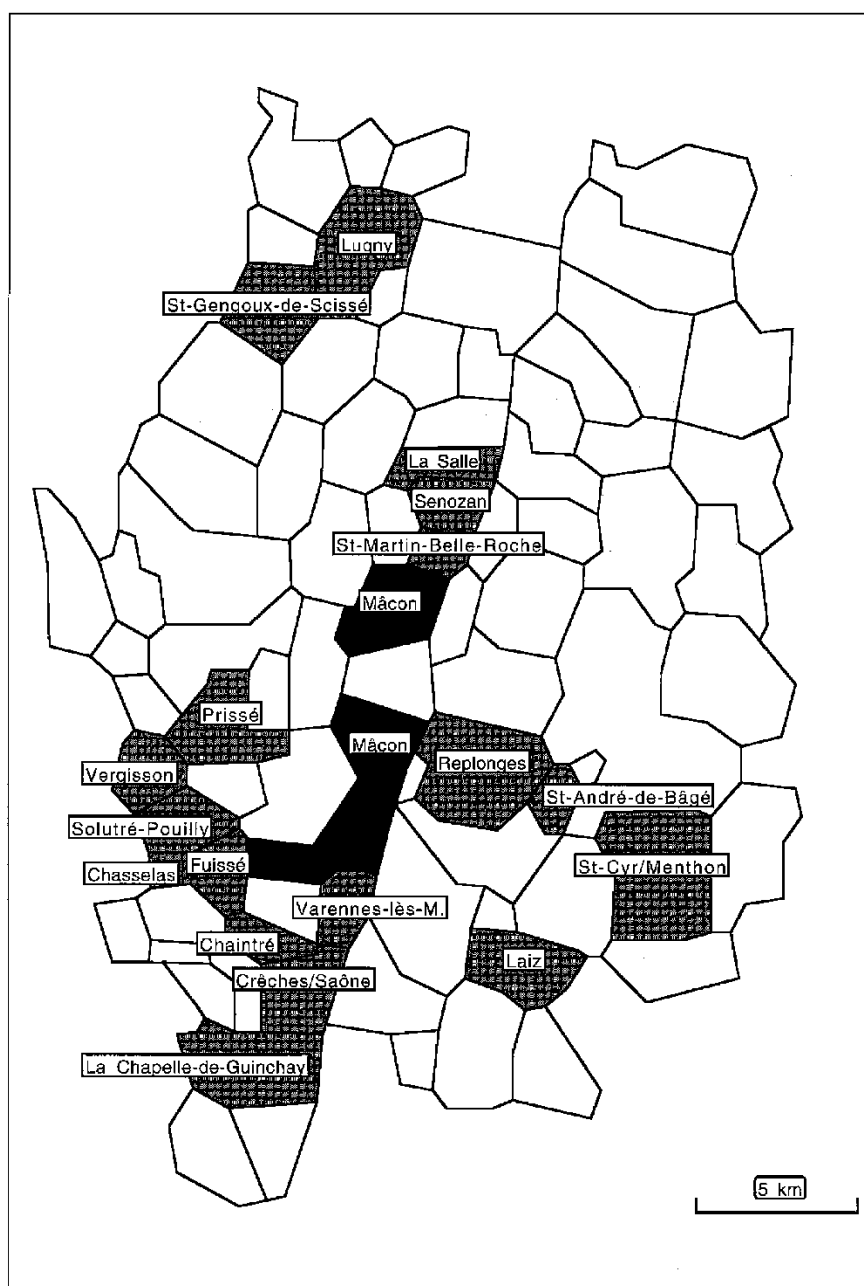
On peut faire l'hypothèse que dans les espaces périurbains, deux processus contradictoires sont en jeu. L'un tend à intégrer de plus en plus cet espace local à l'espace global, c'est-à-dire que la commune tend à ressembler de plus en plus à un espace urbanisé. L'autre tend à résister à cette intégration, à maintenir ou à créer une différence avec l'agglomération voisine. Généralement le premier processus l'emporte largement sur le second. Cependant en fonction de la situation de la commune, de l'organisation de l'espace local et du jeu des acteurs locaux ou extra-locaux, le processus est plus ou moins rapide et le processus de résistance plus ou moins efficace.

C. Ho Choa, devait donc vérifier, à travers deux cas bien choisis, si cette hypothèse se vérifiait dans l'espace périurbain mâconnais. Elle a donc choisi Fuissé et Saint-André-deBâge.

1 ° Fuissé

Fuissé, situé au cœur du célèbre vignoble, est un petit village de Saône-et-Loire peuplé de 320 habitants. En dehors de cinq commerces (hôtel, restaurants, bar-tabac, station service), qui vivent surtout du tourisme, l'emploi local tourne à 80% autour de la vigne. Par certains côtés, Fuissé est bien une commune périurbaine type, où le processus d'intégration à l'espace global joue à plein. En effet, plus de la moitié des actifs travaillent à Mâcon. Les deux commerces d'alimentation qui existaient précédemment ont fermé leur porte et les habitants de la commune sont totalement dépendants de Mâcon pour leurs achats, en dehors d'une petite partie faite auprès

des commerçants ambulants ou du pain, acheté dans des villages voisins. Cependant, par d'autres côtés, Fuissé offre une certaine résistance à cette intégration, en particulier par l'existence même du vignoble. En effet, le territoire, de superficie restreinte (486 ha), est occupé aux deux tiers par la vigne et presque au quart par le village lui-même. Les surfaces urbanisables sont donc restreintes. Par ailleurs la municipalité, dominée par les viticulteurs, n'est pas favorable à une urbanisation rapide qui nuirait au cachet du village et en ferait une simple commune dortoir. La preuve en est qu'un petit lotissement a bien été créé au début des années 80, mais sur les 14 lots, 10 ont été vendus en priorité à des personnes originaires de la commune, contre 4 à des Mâconnais.



Carte de repérage

Conséquence, la commune dont la population avait augmenté légèrement jusqu'en 1968, essentiellement grâce à un bilan naturel favorable, voit celle-ci chuter de plus de 1% par an depuis 1975. Le solde migratoire est devenu négatif de près de 2% par an entre 1982 et 1990. La résistance, voulue ou subie, à l'intégration se traduit donc par le déclin démographique

2°) Saint-André-de-Bâgé

D'une taille voisine de celle de Fuissé (440 hab.) et situé à peu près à la même distance de Mâcon que Fuissé, Saint-André-de-Bâgé est cependant bien différent. Situé en Bresse, avec un habitat complètement dispersé, Saint-André a connu une croissance démographique foudroyante. Après avoir vu sa population décroître, comme beaucoup d'autres entre 1850 et 1960, elle entame une croissance lente d'abord, puis ultra-rapide entre 1962 et 1982 (doublement), enfin plus ralentie (+12% entre 1982 et 1990). Le tiers des habitants est désormais originaire de l'agglomération mâconnaise.

La surface agricole, en diminution, n'occupe plus que le tiers du territoire, c'est-à-dire pas plus que la surface bâtie elle-même. Seules survivent deux vraies exploitations. 85% des actifs travaillent hors de la commune, dont 50% dans l'agglomération mâconnaise, malgré la création d'une petite zone d'activité. Saint-André, comme Fuissé, ne dispose d'aucun commerce sur place mais, contrairement aux habitants de ce village, ceux de Saint-André disposent à proximité des commerces et services de base d'un village voisin et de l'Intermarché de Replonges. Les gens de la commune vont donc, neuf fois sur dix, s'approvisionner là. Ils n'ont recours à Mâcon que pour des commerces et des services de niveau supérieur.

Le pouvoir municipal est maintenant passé aux mains des nouveaux arrivants : sur les onze membres du Conseil Municipal, trois seulement ont toujours habité la commune. On a donc bien ici un cas typique de commune périurbaine, mais avec cette originalité que, si la commune dépend bien de l'agglomération mâconnaise pour l'emploi et par l'origine de ses nouveaux habitants, elle n'en dépend pas pour les services de niveau faible ou moyen.

CONCLUSION

On retrouve donc, dans l'espace périurbain mâconnais, un certain nombre des caractères classiques de ce type d'espace, caractères procurés par un vigoureux processus d'intégration. Mais nous avons constaté à divers reprises que l'uniformité est loin d'être Ici règle. Les cas de Fuissé et Saint-André-de-Bâgé sont à cet égard démonstratifs.